

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2006 - Convocation du 21/06/2006
Compte rendu affiché le : 07/07/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	24

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; M. MEYER; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; M. FERNANDES; M. MACHURAT; Mle MILLET

Absents représentés : M. POINT (pouvoir à M. CHATUT); Mle VEYRIER (pouvoir à Mme WYMANN); M. CHRETIN (pouvoir à M. FAURE); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme GUERIN)

Absents excusés : M. GOSSET; Mme BERRA; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

Objet : Convention stagiaire Lyon II

L'Institut de Lyon, rattaché à l'Université Lyon II propose à la commune le recrutement de stagiaires chargés d'effectuer un travail pour le compte de la commune, dans le cadre de leur formation dispensée et intégrée au parcours d'obtention d'un diplôme du 3ème cycle de l'enseignement supérieur.

La commune, intéressée, a engagé une procédure dans ce cadre et souhaite procéder à un recrutement.

La mission consiste à participer à la mise en œuvre d'un projet de création de jardins partagés sur le quartier de la Source ; d'une part en favorisant l'émergence d'un collectif d'habitants et, d'autre part, en oeuvrant pour une appropriation du projet par les futurs jardiniers.

La mise en place d'un outil communiquant accompagnera la démarche en direction des habitants. Enfin, une évaluation de la démarche permettra d'analyser et de mesurer l'impact de ce projet auprès de la population du quartier.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention réglant les modalités pratiques de mise à disposition de l'intéressée et à prévoir, ainsi que la loi le permet, une rémunération égale à 30 % du SMIC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de disposer de la compétence d'un étudiant de l'Université Lyon II, Institut de Lyon pour procéder aux démarches définies ci-dessus,
- VU la proposition de convention adressée par l'intéressée,
- **ADOpte la convention proposée,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention définie ci-dessus pour la réalisation de la démarche préalable à la réalisation d'un espace de jardin partagé,**
- **PRECISE que l'étudiante sera rémunérée à hauteur de 30 % du SMIC et que cette dépense est prévue au budget communal,**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 29 juin 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.**

*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 04/07/2006
Publication ou affichage du 05/07/2006
Paul LAFFLY,
Maire.*

